



Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

**2015 DDEEES 41G** Subvention (160.000 euros) et convention avec l'association Incubateur Paris Biotech Santé

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Installé au cœur de l'hôpital Cochin, l'incubateur d'entreprises innovantes dans le domaine de la santé, Paris Biotech Santé, a été fondé en 2000 par des institutions scientifiques prestigieuses et des Grandes Ecoles : l'Université Paris Descartes, l'INSERM, l'Ecole Centrale de Paris et l'ESSEC. Paris Biotech Santé a reçu l'agrément de l'Etat en décembre 2000 et est actuellement présidé par M. Axel Kahn.

L'incubateur accueille des projets issus de la recherche publique comme privée qui portent sur les molécules thérapeutiques, les nouveaux dispositifs médicaux ou encore sur l'amélioration du service rendu aux patients ou aux praticiens. Paris Biotech Santé accompagne les porteurs de projets incubés sur une durée de 24 mois en leur proposant un ensemble de prestations telles qu'un accompagnement stratégique et financier individualisé et un hébergement. Des formations et des animations collectives sur les négociations de levées de fonds, le marketing auprès d'investisseurs ou encore sur les relations entre associés sont aussi offertes aux entrepreneurs de l'incubateur. En outre, l'incubateur s'associe avec des Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) afin de permettre aux chercheurs de mieux concrétiser leurs projets d'entreprise.

Au 31 décembre 2014, 118 projets avaient été accompagnés au sein de l'incubateur depuis sa création. Parmi ces 118 projets, 108 ont donné lieu à la création d'une société, 3 sont en cours de création et 7 n'ont pas abouti. Parmi les 108 sociétés créées, 86 sont en activité aujourd'hui dont 27 en incubation durant l'année 2014. Ces 108 sociétés ont permis la création de 1159 emplois depuis 2000. En 2014, sur 56 candidatures examinées par l'équipe de Paris Biotech Santé, 7 nouveaux projets ont été sélectionnés par le Comité d'évaluation de l'incubateur.

Durant l'année 2015, l'incubateur souhaite approfondir ses relations avec la SATT Ile-de-France Innov et la SATT Paris-Saclay afin d'identifier des projets pouvant être intégrés dans des laboratoires de recherche ou pouvant faire l'objet d'une création d'entreprise. De plus, l'incubateur va poursuivre son action de veille sur l'émergence de projets au sein d'écoles et d'instituts de recherche. Paris Biotech Santé va aussi travailler avec les instituts de recherche Cochin et Imagine et va poursuivre sa collaboration avec l'incubateur Boucicaut. Les activités de promotion de l'incubateur seront orientées à l'international avec une participation au salon des biotechnologies Bio-Spring Europe. Enfin, l'incubateur a pour objectif de créer un outil de suivi des entreprises accompagnées en compilant les données récoltées sur les différents projets.

L'association Paris Biotech Santé anime également la pépinière Paris Santé Cochin depuis son ouverture en 2007. Au sein de la pépinière, l'association met à disposition d'entreprises plus matures environ 3200

m<sup>2</sup> de locaux. En 2014, sur 16 demandes d'intégration de la pépinière, trois ont été acceptées. Au total, fin 2014 ce sont donc 15 sociétés qui étaient hébergées au sein de la pépinière, certaines depuis 2011, pour un taux d'occupation de 100%. Ces entreprises représentent environ 153 emplois (dont 104 emplois directs).

Les activités de Paris Biotech Santé d'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant dans le domaine de la recherche médicale et thérapeutique font écho aux politiques parisiennes de développement des liens entre la recherche et l'entreprise et de promotion de l'innovation scientifique. Dans ce contexte, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer à l'association Incubateur Paris Biotech Santé une subvention de 160 000 euros. Cette subvention représenterait 18,2% du budget prévisionnel de l'association pour 2015.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris  
Siégeant en formation de Conseil Départemental



**2015 DDEES 41G** Subvention (160.000 euros) et convention avec l'association Incubateur Paris Biotech Santé

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Incubateur Paris Biotech Santé, sise 12, rue de l'Ecole de Médecine (6e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Incubateur Paris Biotech Santé sise 12, rue de l'Ecole de Médecine (6e).

Article 2 : Une subvention de 160.000 euros est attribuée à l'association Incubateur Paris Biotech Santé sise 12, rue de l'Ecole de Médecine (6e) (SIMPA 42061) au titre de l'exercice 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 91-2, ligne DF55005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2015 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.